

M. Low: Très bien. Je vais donner au ministre la chance d'en donner lecture, mais je veux lui poser une ou deux autres questions, afin de tirer cette affaire au clair. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est regrettable que, aux dernières minutes de la session, surgisse une question aux conséquences aussi graves, sans qu'on ait tout le temps voulu pour la régler.

J'aimerais savoir en quoi consiste au juste la question en jeu. S'agit-il des renseignements mis à jour au sujet de M. Norman par la commission d'enquête des États-Unis ou s'agit-il des renseignements confidentiels que les fonctionnaires canadiens qui s'occupent de la sécurité transmettent à leurs homologues américains?

L'hon. M. Martin: Oh, non!

M. Low: D'après ce qui s'est passé ici cette semaine, je conclus que toute l'affaire revenait à dire que nous ne pouvions compter sur les États-Unis pour faire l'usage le plus sage possible des renseignements que nous leur communiquons et, quand on parle aux gens n'importe où dans la rue aujourd'hui, c'est exactement ce qu'ils nous disent. Que les gens aient raison ou tort de penser ainsi, c'est l'impression qu'ils ont recueillie.

A mon avis, nous devrions tirer les choses au clair. Quelle est la question que nous tâchons de discuter ici? S'agit-il de savoir si le Canada doit communiquer des renseignements confidentiels au service de sécurité des États-Unis ou tâchons-nous de faire jour sur l'affaire relativement à la personne qui est accusée,—non, je ne dirai pas accusée, car je ne crois pas qu'elle l'ait été,— mais sur la personne visée par des renseignements révélés dans les enquêtes de la sous-commission du Sénat américain?

Je signale qu'à la lecture de l'article de George Bain dans le *Globe and Mail* on ne peut tirer d'autre conclusion que celle qui veut que le Gouvernement ait échoué lamentablement dès 1951 à régler cette affaire comme il aurait dû. Je pense que, si M. Norman a été hanté jusqu'à sa mort comme bien des gens semblent le croire,—je n'en ai pas parlé parce que je ne connaissais pas assez l'affaire pour dire quoi que ce soit, mais j'ai écouté attentivement et j'ai observé la réaction du public,—alors le présent gouvernement et les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures en sont pour beaucoup responsables.

Un instant. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a beau hausser les épaules...

L'hon. M. Pearson: Mais non.

[L'hon. M. Pearson.]

M. Low: L'occasion vous a été amplement fournie de tirer toute cette affaire au clair depuis 1951 et de dire à la population si, oui ou non, il avait été associé à des communistes.

L'hon. M. Pearson: J'ai dit que c'était un Canadien loyal.

M. Low: La première fois que nous avons entendu parler de cette affaire c'est aujourd'hui même, des lèvres du ministre.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas exact.

M. Dickey: Où étiez-vous?

M. Low: La première fois qu'il a parlé de cette question c'est aujourd'hui et, si je ne m'abuse, il a dit que jeune homme, M. Norman avait été associé à des communistes. C'est exactement ce que le sous-comité américain a recueilli sous forme de témoignage.

L'hon. Martin: Non, non, on a été beaucoup plus loin.

M. Low: Il se trouve que j'ai sous les yeux une copie de ces témoignages, que je viens de lire.

Une voix: Encore une tentative de calomnie.

M. Low: Pas le moins du monde. J'essaie de comprendre pourquoi le ministre et ses associés ont permis à cette affaire de traîner depuis 1951 sans nous dire franchement qu'on avait innocenté cet homme.

L'hon. M. Pearson: Nous l'avons dit deux fois en 1951, officieusement.

M. Low: Je sais.

L'hon. M. Pearson: Alors qu'est-ce que vous voulez que nous fassions?

M. Low: Aujourd'hui, cependant, le ministre nous a communiqué un renseignement qu'il a gardé secret depuis 1951.

L'hon. M. Pearson: Nous avons dit que c'était un citoyen loyal.

M. Low: C'est exact. C'est avec beaucoup d'hésitation que le ministre a laissé transpirer ce renseignement aujourd'hui; peut-être, comme le croit le chef de l'opposition, en a-t-il dit trop long. Le fait est que le ministre a déclaré aujourd'hui qu'on a constaté en 1951 que, dans sa jeunesse, M. Norman avait eu certaines relations avec des communistes mais qu'il a été complètement exonéré. Voici ce que je veux savoir. Quelle sorte de vérification a-t-on faite en 1951? D'après ce que nous a dit le ministre, on a fait une double vérification. Par qui a-t-elle été effectuée?

L'hon. M. Pearson: Par la Gendarmerie.